



# Collectif d'Éducateurs Pour l'Autonomie des Retraités

- ✓ **Prévenir les situations de dépendance des personnes âgées vulnérables sur le territoire marseillais**
- ✓ **Favoriser l'accès aux droits et le maintien à domicile**
  - ✓ **Lutter contre l'isolement et l'exclusion**
  - ✓ **Participer à la mise en réseau des acteurs du secteur**

**Bilan d'activité 2017**

## **SOMMAIRE :**

<b>PRÉAMBULE</b>	p.2
<b>1 / INTÉGRATION DANS UN RÉSEAU DE PARTENAIRES</b>	p.3
<b>2 / EMMÉNAGEMENT DANS UN LOCAL PARTAGÉ</b>	p.4
<b>3 / GESTION ET DÉVELOPPEMENT ASSOCIATIF</b>	p.4
<b>4 / VIE ASSOCIATIVE</b>	p.5
<b>5 / ACTION GRAND CENTRE VILLE</b>	p.6
<b>6 / PERSPECTIVES 2018</b>	p.11

## **Liste des acronymes utilisés :**

ACLAP : Accueil et Aide aux Personnes Âgées  
ACS : Aide à la Complémentaire Santé  
ARS : Agence Régionale de Santé  
ASS : Aide sanitaire et Sociale de la CPAM  
APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie  
ASPA : Allocation de Solidarité aux personnes Âgées  
CCAS:Centre Communale d'Action Sociale  
CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie  
DALO : Droit au Logement Opposable  
ESA : Espace Services Aînés du CCAS  
FSL : Fond de Solidarité pour le Logement  
MAIA : Méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie  
MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées  
PFIDASS : Plateforme d'intervention départementale pour l'accès aux soins et à la santé  
PAPH : service des Personnes Âgées et des Personnes Handicapées du département des Bouches du Rhône, nouvellement renommé service des Personnes Handicapées et des Personnes du Bel Âge  
SIAO : Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation  
SSIAD : Services de Soins Infirmiers à Domicile

## PRÉAMBULE

Cépar, association à but non lucratif régie par la loi 1901 a été créée en août 2016, à Marseille. Elle réunit, autour des deux membres fondateurs, un collectif d'administrateurs bénévoles participant à l'élaboration des projets et au développement stratégique de l'association. Il est constitué de travailleurs sociaux en activité ou retraités, d'un conseiller technique dans une association d'insertion, ainsi que d'un sociologue.

Cépar a une double visée :

- Adapter la méthodologie et l'éthique de l'intervention éducative aux problématiques soulevées par le vieillissement de la population.
- Développer une activité éducative en promouvant un modèle organisationnel innovant.

Cépar a pour objectif de développer l'autonomie des personnes retraitées, de lutter contre leur isolement et de favoriser leur accès aux droits. Nous visons plus particulièrement les personnes retraitées en risque de marginalisation, cumulant des problématiques sociales.

Année de lancement de l'activité salariée, 2017 s'est traduit par le démarrage en octobre de l'action Grand Centre Ville et l'intégration de Cépar dans le champ de l'intervention en gérontologie.

L'exercice 2017 nous a permis de valider notre hypothèse initiale :

Pour prévenir les situations de dépendance et de rupture en favorisant le maintien à domicile, la mise en œuvre d'accompagnements personnalisés, renforcés et professionnels à destination des personnes retraitées les plus vulnérables est un outil pertinent.

## 1/ INTÉGRATION DANS UN RÉSEAU DE PARTENAIRES

L'activité durant l'exercice 2017 nous a permis de participer et nous intégrer à la dynamique partenariale des intervenants en gérontologie du territoire.

Nous avons consacré au total **122 heures** au temps de rencontres partenariales.

Le lancement de l'activité salariée nous a conduit à multiplier les rencontres avec des partenaires institutionnels et associatifs. Celles-ci nous ont permis d'être repérés par les acteurs du territoire et d'ouvrir notre action à des prescripteurs diversifiés :

- Les directeurs et les équipes de travailleurs sociaux des MDS des secteurs concernés (MDS Belle de Mai, MDS Pressensé, MDS Littoral)
- La direction du service Gérontologie du CCAS de la Mairie de Marseille et l'ensemble de l'équipe de l'Espace Service Aîné du CCAS de l'Évêché.
- A plusieurs reprises, l'équipe du Pôle Infos Seniors Centre Ville.
- Les conseillers du service précarité de la CPAM 13, en charge de la PFIDASS.
- L'équipe de la Boutique Solidarité de la Fondation Abbé Pierre (3ème arr).
- Le chef de service et l'équipe de l'association Accueil de Jour.

Certaines rencontres n'ont donné lieu à aucune prescription mais elles ont permis de faire connaître notre action auprès de :

- L'équipe de coordination des Petits Frères des Pauvres de Marseille.
- L'association les Nomades Célestes (3ème arr)
- L'association Saint Jean de Dieu et du CHRS Forbin, notamment l'équipe de travailleurs sociaux du Pôle « Grands Marginaux ». (3ème arr)

Nous avons travaillé en partenariat avec cette dernière sur une situation.

Nous avons présenté l'association au sein de dispositifs et réseaux existants :

- Les Comités Techniques du Pôle Info Senior centre ville (3 en 2017)
- L'Assemblée Plénière des équipes mobile du 115
- Le dispositif MAIA Marseille
- Le réseau de santé gérontologique de l'ACLAP (Accueil et Aide aux Personnes Âgées)

Notre volonté de décroiser les champs d'intervention nous a conduit à co-organiser trois rencontres entre différents dispositifs : CCAS, Gestionnaire de cas, Prestataire d'Aide à Domicile, ACLAP et SSIAD en lien avec le Pôle Info Centre Ville.

Ces rencontres ont permis à des professionnels du champ sanitaire, social et de l'aide à domicile d'échanger et de co-élaborer des prises en charges globales autour de situations spécifiques.

Notre partenariat avec le Pôle Info Senior Centre Ville et notre participation à plusieurs comités techniques de cette instance nous a donné l'occasion d'être mieux repéré par les acteurs de la gérontologie.

## **2 / EMMÉNAGEMENT DANS UN LOCAL PARTAGÉ**

Depuis fin septembre, nous louons un espace de travail dans un local partagé avec d'autres associations situé au 35 Boulevard Longchamp dans le 1<sup>er</sup> arrondissement à Marseille.

La précarité de nos financements ne nous a pas permis de louer un local en notre seul nom. Les frais de connexion internet et de fluides sont mutualisés. Nous recevons parfois des personnes accompagnées ou des partenaires dans l'espace de réunion qui permet une relative confidentialité, même si le local se prête peu à recevoir du public.

Nous espérons déménager au cours de l'année 2018 si nous obtenons les financements suffisants pour aménager dans un local adapté.

## **3/ GESTION ET DÉVELOPPEMENT ASSOCIATIF**

La spécificité de notre forme organisationnelle se traduit par la division du temps de travail des salariés sur deux axes :

- **la mise en œuvre d'actions éducatives**
- **le développement associatif**

En 2017, nous avons consacré **72% de notre temps de travail salarié à la mise en œuvre de l'action Grand Centre Ville, pour 28% consacré au développement associatif.**

Les activités liées au développement associatif sont:

- la gestion administrative comptable et budgétaire, en lien avec notre expert comptable
- le développement de nouvelles actions
- les relations avec le Conseil d'Administration
- les activités liées aux ressources humaines en lien avec le bureau de l'association.

La mise en œuvre de cet axe nous a conduit à créer des outils dédiés à la lecture financière et au suivi des heures de travail afin d'avoir la maîtrise de notre activité.

En terme de gestion, l'utilisation d'un plan de trésorerie actualisé mensuellement et d'outils de suivis des factures nous a permis un suivi en temps réel et une maîtrise de notre modèle économique.

La création d'un outil de suivi des heures de travail accomplies nous a permis d'avoir une lecture précise du nombre d'heures travaillées et de leur emploi, afin d'apprécier leur répartition et anticiper des ajustements nécessaires.

Le fait de consacrer 28 % du temps de travail salarié au développement associatif dépasse nos prévisions qui fixaient un objectif à 20 %. Ce dépassement s'explique par la nécessité de créer des outils idoines et de se familiariser aux enjeux comptables inhérents à notre activité économique.

#### **4/ VIE ASSOCIATIVE**

Le collectif d'administrateurs de Cépar réunit 12 personnes. Il s'agit de travailleurs sociaux en exercice ou retraités, d'un conseiller technique dans une association d'insertion. L'une d'entre elle est par ailleurs sociologue.

L'année 2017 s'est traduite par la tenue de **quatre Conseils d'Administration**.

Les membres du CA ont prouvé leur implication en accompagnant le démarrage de l'activité salariée et en soutenant les employés dans le développement de l'association.

Le CA a validé le rattachement des salariés à la **Convention collective nationale des acteurs du lien social et familial**, et piloté la gestion des ressources humaines.

Ces Conseils ont permis la tenue de débat quant aux axes de développement de l'activité de Cépar et une réflexion sur l'implication des personnes accompagnées.

## **5/ L'ACTION GRAND CENTRE VILLE**

### **a / Synthèse de l'Action**

#### **Pourquoi ?**

Cépar regroupe des éducateurs spécialisés ayant une expérience du travail de proximité auprès de personnes en grande précarité. Leur savoir faire en matière d'élaboration de relations éducatives leur permet de proposer des accompagnements personnalisés à des personnes en risque de ruptures sociales qui ne parviennent pas à se maintenir dans des parcours d'accès aux droits du fait d'un cumul de problématiques.

Les objectifs de l'action sont :

- favoriser l'accès aux droits sociaux
- sécuriser les parcours de soins
- inscrire la personne dans un réseau d'intervenants idoines
- favoriser l'accès et/ou le maintien à domicile

#### **Pour qui ?**

Le Grand Centre Ville de Marseille (1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> arrondissements) est marqué par l'extrême pauvreté de ses habitants. Les personnes retraitées isolées socialement sont touchées de plein fouet par la précarité. Parmi ces dernières, certaines personnes rencontrent des situations de vulnérabilité et de précarité qui ne leur permettent pas d'accéder aux droits sociaux, aux soins, et mettent en péril l'accès et/ou le maintien dans un logement autonome.

Ces personnes cumulent des problématiques socio-économiques et ne bénéficient pas d'accompagnement social renforcé.

L'amélioration de leur situation nécessite des visites à domiciles répétées, des accompagnements physiques fréquents, c'est-à-dire une grande disponibilité de la part de travailleurs sociaux capables d'élaborer des relations de confiance adaptées et personnalisées.

#### **Comment ?**

Les acteurs de première ligne du territoire (CCAS, MDS, Pôle Info Senior...) repèrent des personnes retraitées vulnérables qui répondent aux critères d'orientation sur l'action.

L'éducateur spécialisé de Cépar met en œuvre des accompagnements éducatifs personnalisés, renforcés et limités dans le temps, basés sur la libre adhésion. Sa pratique s'articule autour du co-accompagnement, associant la structure prescriptrice.

## **b / Obtention de financements**

Cépar a bénéficié du soutien financier de deux instances :

- le Fonds transmission et Fraternité a octroyé une subvention de 20000 euros en janvier 2017 permettant le lancement de l'activité salariée sur le dernier trimestre 2017.
- La Conférence de Financeurs, animée par le service PAPH du CD 13 a délivré un accord pour un financement de 60000 euros. Le versement de cette somme a eu lieu fin décembre.

Le soutien du Fonds Transmission et Fraternité a permis la location d'un local partagé en septembre, le financement de matériel de bureau et des premiers salaires.

## **c/ Rencontres partenariales**

Au niveau opérationnel, les salariés de Cépar ont rencontré des associations et acteurs de première ligne dans l'accueil de personnes âgées vulnérables. Ces rencontres ont ouvert l'action à davantage de prescripteurs.

En 2017, on dénombrait 8 prescripteurs :

- Le Pôle Info Senior Centre Ville
- Le CCAS de l'Évêché
- Le service précarité de La CPAM 13
- La MDS Belle de Mai
- 3 associations : La Boutique Solidarité, L'ADJ, l'ADDAP 13

Nous avons également démarré l'accompagnement de deux personnes repérées et signalées par notre réseau.

## **d/ Mise en œuvre de l'Action Grand Centre Ville**

Nous avons reçu la première orientation mi-octobre et fin décembre nous avons eu **33 orientations et démarré 20 accompagnements**. Chaque éducateur spécialisé de Cépar accompagnait 10 personnes.

***Moyenne d'âge personnes accompagnées*** : 72,2

***Répartition par sexe*** : 5 femmes / 15 hommes

***Répartition territoriale*** : 7 personnes dans le 1<sup>er</sup> arrondissement

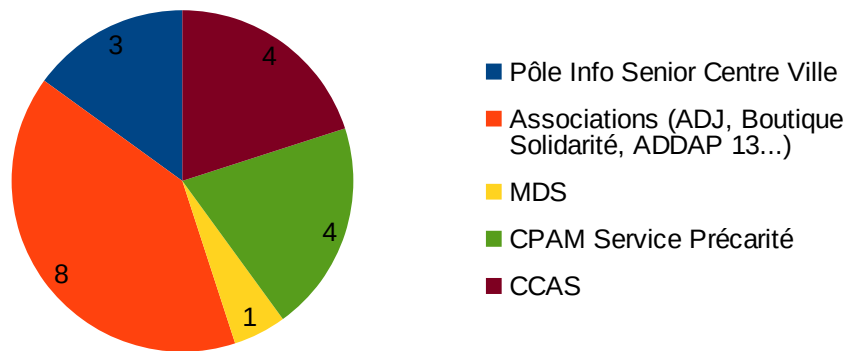
3 personnes dans le 2<sup>ème</sup> arrondissement

10 personnes dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement



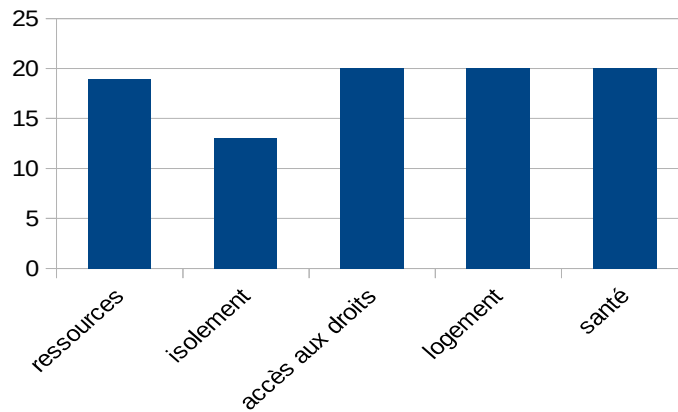
**Répartition par prescripteur :**

**Prescripteurs**



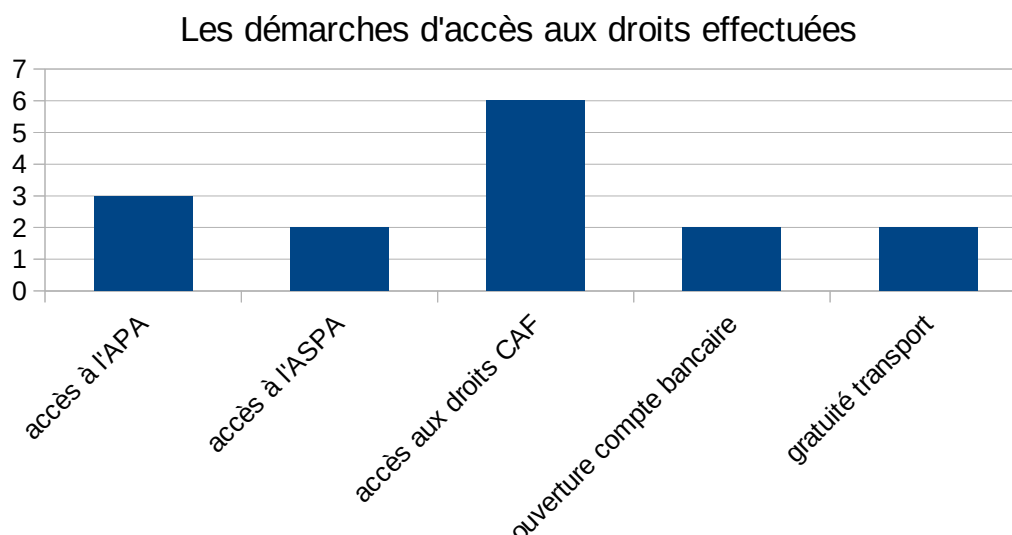
**Problématiques rencontrées :**

**Problématiques rencontrées par les personnes accompagnées**



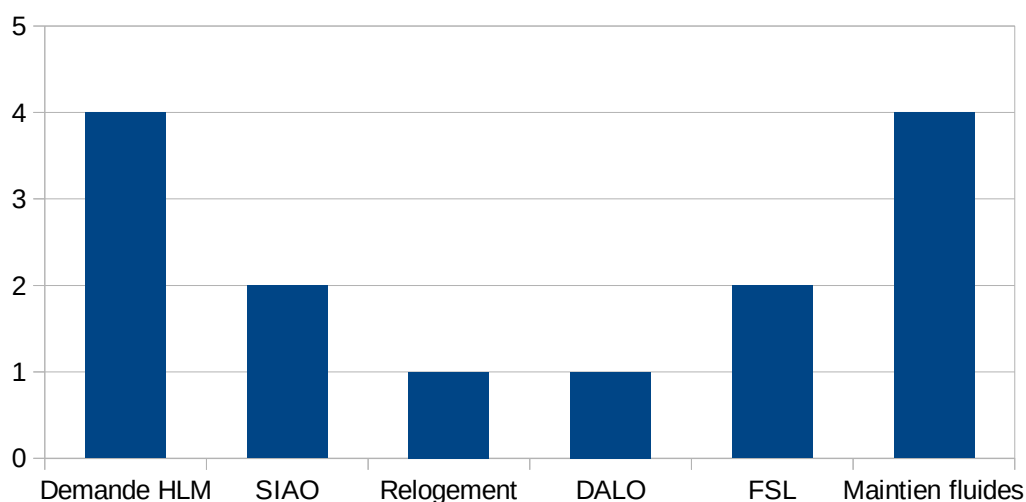
Nous constatons que notre objectif de toucher un public en situation de cumul de problématiques est atteint.

## LES DÉMARCHES EFFECTUÉES PAR LES ÉDUCATEURS DE CÉPAR AVEC LES PERSONNES ACCOMPAGNÉES



Chaque accompagnement a permis l'instruction de dossiers administratifs, une accélération dans l'accès aux droits sociaux et la résolution de problématiques.

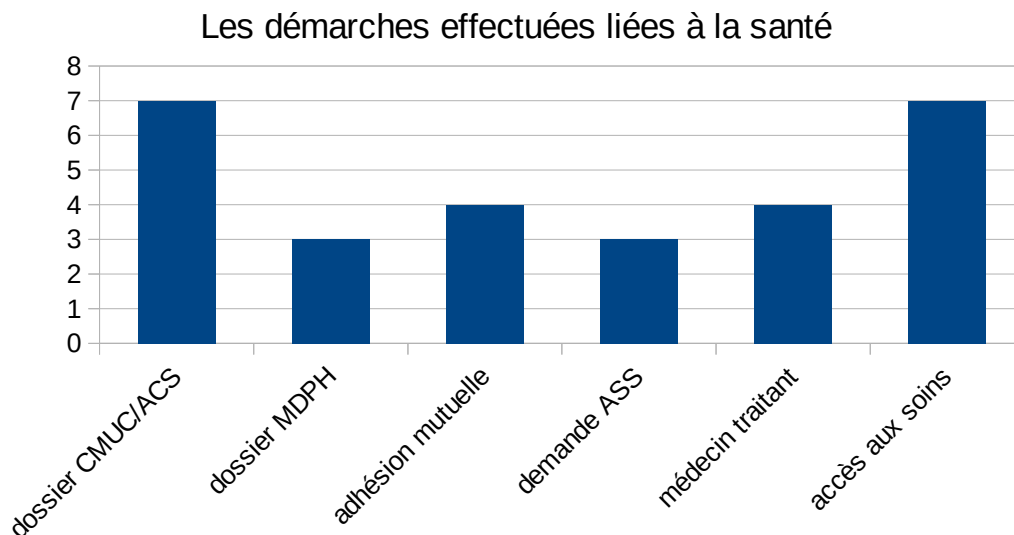
### Les démarches liées au logement effectuées



L'ouverture de droits sociaux (déblocage de droits CAF, mise en place d'aides à domicile...) ainsi que l'apurement des dettes énergétiques ou locatives permettent aux personnes de se maintenir dans leur logement dans de meilleures conditions .

Les conditions d'indécence et de précarité de nombreux logements de personnes accompagnées rendent impératifs des relogements.

Si deux personnes ont pu être relogées en cours d'accompagnement, les délais d'accès à un habitat adapté pour des personnes pauvres et isolées ne nous ont pas permis pour l'instant de voir aboutir les demandes entreprises.



Toutes les personnes orientées sont touchées par une problématique de santé. L'accompagnement de Cépar a permis aux personnes d'accéder aux droits de santé (CMUC/ACS, renouvellement ou accès à la carte vitale...) et de s'inscrire dans un parcours de soins fluide. Nous avons accompagné 11 personnes auprès de professionnels de santé, tant en médecine générale qu'en soins spécialisés (ophtalmologie, dentiste,...), leur permettant de se repérer de manière pérenne dans un réseau d'intervenants.

### **e/ Perspectives de développement de l'action**

Afin d'étendre les possibilités d'orientations, nous souhaitons d'une part rencontrer les SSIAD du territoire, et d'autre part rencontrer les services APA du département. En effet, les problématiques de santé rencontrée nous ont amené à travailler avec des SSIAD. Ces derniers accompagnent sur le plan sanitaire de nombreuses personnes âgées mais ne peuvent assurer le suivi des démarches d'accès aux droits. Nos interventions étant complémentaires, il nous paraît pertinent de leur permettre de nous orienter des personnes afin de travailler en co-accompagnement.

Concernant le service APA du département, nous avons été amené à accompagner des personnes bénéficiant d'une prise en charge APA, et nous recevons des sollicitations directes de travailleurs sociaux du service. Une rencontre institutionnelle s'avère indispensable à la clarification des missions de chacun et l'élaboration de modalités de collaboration.

## **6/ PERSPECTIVES 2018**

### **- Sécuriser l'action Grand Centre Ville**

Les financements actuellement obtenus nous permettent d'assurer notre activité jusqu'en septembre 2018. Nous avons besoin d'un financement complémentaire pour assurer la continuité des accompagnements durant l'exercice 2018 et la pérennité de l'activité.

Actuellement, sur l'année 2018, nous pouvons financer seulement 1,1 ETP.

Nous avons réalisé plusieurs demandes de subvention pour financer l'action sur 2018 :

- La Mairie de Marseille
- Le Conseil Départemental / Conférence des Financeurs
- Le Fond Transmission et Fraternité
- La Fondation de France

### **- Développer des espaces de co-élaboration**

Afin de mettre en œuvre notre volonté de décloisonnement des champs d'interventions en gérontologie, nous souhaitons créer des espaces d'échanges intitulés Comité de Coopération. Ces espaces sont organisés à notre initiatives et visent à réunir nos partenaires prescripteurs, opérationnels et financiers à une fréquence semestrielle.

Il s'agit de partager des constats de terrain autour d'une problématique, et de co-construire et mutualiser les solutions pouvant y répondre. Le premier Comité de Coopération se tiendra en juin 2018. Il abordera la question de l'accès au logement décent pour les personnes retraitées vulnérables.

### **- Impliquer les personnes accompagnées dans la vie associative**

Nous souhaitons mettre en place des Espaces Consultatifs des Personnes Accompagnées au deuxième semestre 2018.

La tenue d'Espaces Consultatifs permet de favoriser les échanges entre les personnes et de valoriser leur parole. Ces espaces visent le recueil des attentes et des besoins des personnes afin d'envisager de nouvelles actions pour y pourvoir. Ils participent à définir les axes de développement de l'association.

Cette participation à la vie associative favorise l'implication des personnes accompagnées dans la vie associative.

### **- Développer de nouvelles actions**

Nous avons le projet de développer une action de fluidification des parcours de soin à présenter à l'ARS ainsi qu'une action facilitant l'accès à un logement adapté en centre ville aux personnes accompagnées.

### **- Emménager dans un local adapté**

Si nous obtenons les financements nécessaires, nous souhaitons déménager avant la fin de l'année dans des locaux plus adaptés (RDC, espace confidentiel).